

LA RELANCE CAFÉICOLE EN SECTEUR RURAL MÉLANÉSIEN

Les contextes historique et politique

La présence du caféier en Nouvelle-Calédonie date de 1856 : introduite par la mission mariste, la plante, appartenant à l'espèce *Coffea arabica*, connaît des débuts incertains et une extension modeste jusqu'à ce que le gouverneur Feillet décide, dès son arrivée en 1894, d'en faire le support de la colonisation libre qu'il se propose d'établir dans le pays. Aux cinq cents familles alors venues de France, il est fait obligation de planter cinq hectares de caféiers sur les lots de terre concédés. Cette culture nécessitant de gros apports de travail, la main-d'œuvre est puisée dans les pénitenciers et parmi les populations autochtones, astreintes, depuis 1887, aux prestations de travail ; les plantations, qui couvrent 2 000 ha en 1900, permettent d'exporter entre 200 et 400 tonnes. En 1910, la rouille du caféier, *Hemileia vastatrix*, dévaste les arbres, entraînant l'effondrement de la caféiculture. Il n'est remédié à cette maladie que par l'introduction de caféiers « robusta », cultivar de l'espèce *C. canephora* : vingt années de prospérité s'ouvrent alors au café calédonien qui voit tripler ses exportations. En 1932, lorsqu'une circulaire administrative impose la généralisation de la caféiculture aux Mélanésien, les plantations européennes s'étendent sur 2 800 ha ; entre la fin de 1931 et 1934, les superficies plantées en réserve passent de 900 à 2 000 ha. La production croît rapidement, et les exportations passent de 700 t en 1930, à plus de 2 000 t en 1939 (SAUSSOL, 1981).

Au lendemain de la guerre, la caféiculture européenne est en crise ; en raison du renchérissement de la main-d'œuvre, du développement des cultures maraîchères et fruitières, et de l'abolition, avec le régime de l'Indigénat en 1946, des prestations de travail, la rentabilité des plantations diminue : nombreux sont ceux qui se reconvertissent alors dans l'élevage bovin. À l'inverse, les agriculteurs mélanésien, libérés des anciennes contraintes et stimulés par de nouveaux besoins monétaires, multiplient les plantations durant les années cinquante, et jusqu'au tout début des années soixante dans certaines zones (SAUSSOL, 1979 : 343) ; leur contribution à la production passe de 35 % vers 1950, à 48 % en 1961 et à 58 % en 1965. Les années soixante, qui connaissent un développement économique intense,

voient l'apogée, puis le déclin de la caféiculture mélanésienne ; après 1965, les exportations de café chutent de 1 500 à 400 tonnes, et la production de café commercialisé passe d'une moyenne annuelle de 1 250 tonnes durant les années soixante, à 564 tonnes pour les années soixante-dix (AGEL, CABRIT, s. d. : 2). De même, les caféières, qui s'étendaient sur 6 300 ha en 1955, ne représentent-elles plus, vingt ans plus tard, que 3 000 ha, dont 2 100 sont exploités par des Mélanésiens (DOUMENGE, 1982 : 300).

La fin des années soixante voit l'application des premières mesures visant à enrayer la baisse de la production : celles-ci portent sur la lutte contre le scolyte, *Hypothenemus hampei*, prédateur des grains de café qui a été introduit en 1948, et sur la régénération des plantations, dont les arbres commencent à vieillir. En 1968, l'I.F.C.C.¹ signe une convention avec le Territoire portant sur l'identification d'un matériel végétal et de techniques plus performants afin de réduire les besoins en main-d'œuvre ; l'institut s'installe à Ponérihouen, où une petite station de recherche est créée. Au début des années soixante-dix, il est décidé de mettre en place une filière de traitement du café par voie humide afin de préserver les qualités gustatives du produit fini, que le traitement par voie sèche², alors largement répandu, ne garantit pas ; trois usines sont ainsi construites en 1971, 1972 et 1976. En 1978, face à la récession et aux nombreux retours de salariés en tribu, la Commission territoriale chargée de la politique rurale décide de relancer la caféiculture en recourant aux variétés intensives et aux méthodes de culture identifiées par l'I.F.C.C.³ Alors que l'expérimentation ne s'est limitée qu'au suivi de 25 ha de parcelles de comportement réparties sur différentes zones caféicoles, le plus souvent en milieu mélanésien, le Comité technique consultatif du café propose que soient plantés, pendant dix ans, 50 ha par an de nouveaux caféiers, soit 500 ha au total pour 1988.

Dans le même temps, l'Union Calédonienne, le plus important parti politique mélanésien, fait sienne la revendication d'une indépendance

1. L'Institut français du café et du cacao est devenu par la suite l'Institut de recherche du café et du cacao ou I.R.C.C.

2. Le traitement du café par voie sèche se ramène au séchage des cerises fraîches et à leur décorticage. Le traitement par voie humide est beaucoup plus complexe et coûteux ; il exige la mise en place d'une petite unité dans laquelle le café passe de l'état de cerise fraîche à celui de café marchand. Il se fait en trois étapes principales : a) le dépulpage et le lavage permettent d'ôter, sous l'action de l'eau, les deux premières enveloppes du grain (la pulpe et le mucilage), b) le séchage des grains ainsi obtenus, c) le départage et le polissage par lesquels sont retirées la parche et la pellicule argentée, qui sont les deux dernières enveloppes du grain.

3. Il est remarquable qu'au lieu de s'appuyer sur les acquis de la caféiculture calédonienne, il ait été fait appel à du matériel génétique (*arabica* d'Hawaii et *canephora* de type *congusta* sélectionné à Madagascar) et à des pratiques culturelles extérieures. Pourtant, dès la fin des années cinquante, TERCINIER (1958, 20) soulignait que les méthodes de caféiculture en usage localement étaient dans l'ensemble saines, même si elles pouvaient être perfectionnées sur certains points.

kanak et socialiste, accentuant ainsi la crise politique et sociale dans laquelle est entrée le pays. Pour tenter de désamorcer la crise, le Secrétariat d'état aux territoires et aux départements d'Outre-mer, alors dirigé par M. Paul Dijoud, propose, en 1978, un moratoire politique de dix ans dont il expose les termes dans son « *Plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie* ». Ce plan prévoit entre autres la mise en place d'une réforme foncière et le lancement d'une vaste opération de relance de la caféiculture. Le précédent projet caféicole est ainsi annexé aux visées du secrétaire d'État, et ses objectifs sont doublés à plusieurs reprises : dès 1978, l'Assemblée territoriale entérine un projet de plantation de 1 000 ha sur cinq ans. L'année suivante, une nouvelle intervention du secrétaire d'État porte les objectifs à 2 000 ha sur dix ans afin d'aboutir à une production annuelle de 3 000 tonnes et à un revenu mensuel par caféiculteur équivalent au salaire minimum garanti, soit 50 000 francs C.F.P. par mois pour trois hectares de caféiers intensifs ⁴ ; un millier de producteurs, pour la plupart mélanésiens, doit bénéficier de cette opération dont le coût est évalué à 2 milliards de francs C.F.P., soit 110 millions de francs. Ainsi la relance de la caféiculture (localement connue sous le nom d'Opération café), est-elle largement contenue dans un contexte de crise économique et politique qui lui assigne ses dimensions et ses objectifs initiaux.

Déroulement et limites de l'opération de relance

En 1978, lorsque l'Opération café se met en place, la caféiculture, qui est largement aux mains des Mélanésiens ⁵, est en déclin marqué. Les ombrages sont fréquemment trop denses, les caféiers, le plus souvent âgés, peu ou pas entretenus ; d'une manière générale, les caféières ne sont guère productives, et de nombreuses parcelles, faute d'entretien, sont devenues de véritables fourrés ayant perdu toute valeur économique. Les rendements régressent : encore estimés entre 300 et 400 kg par hectare dans le courant des années soixante et le début des années soixante-dix, ils tombent en deçà de 200 kg à la fin des années quatre-vingt, nombre de parcelles, laissées à l'abandon, n'ayant plus qu'une production de quelques dizaines de kilogrammes à l'hectare, lorsqu'elles sont récoltées ⁶. Malgré ces rendements médiocres, les superficies en exploitation restent importantes : en 1984, les caféières sous ombrage s'étendent toujours sur plus de 2 300 hectares, et

4. Soit 2 750 FF.

5. Environ 1 200 à 2 000 producteurs étaient encore concernés par la caféiculture durant les années quatre-vingt sur les 7 à 8 000 agriculteurs recensés en Nouvelle-Calédonie (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 58) ; plus de 85 % d'entre eux étaient d'ethnie mélanésienne.

6. Voir pour les rendements : SAUSSOL, 1967 : 282 ; DOUMENGE, 1975 : 19 ; AGEL, CABRIT, s. d. : 18 ; A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 18.

elles fournissent encore l'essentiel de la récolte des campagnes caféicoles de 1984 et 1985. Plus de 90 % des cafés récoltés proviennent alors de la côte est ⁷, principal foyer d'élection des caféiers robusta (figure 1, tableau 1). La côte ouest, avec près de 30 % des caféières sous ombrage, fournit, lors de ces campagnes, moins de 10 % du total (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 3).

Lors de la campagne caféicole de 1989-1990, la situation est renversée : les plantations sous ombrage n'assurent plus que le quart de la production pour une superficie exploitée d'environ 240 ha, soit 10 % des superficies exploitées cinq ans auparavant. Au total, 85 à 90 % des plantations sous ombrage, soit 1 500 à 2 000 ha de terres de bonne valeur agronomique, ne sont plus utilisées en 1990 (ALPA ÉTUDES, s. d. : 7, 9-10). Cette désaffection s'explique par les rentrées monétaires extrêmement faibles que génère la caféiculture ancienne. Désormais, la caféiculture intensive est seule en lice.

À bien des égards, les techniques mises en place par l'Opération café se démarquent des anciennes façons culturales ; alors que les caféiers poussaient jusque-là sous un ombrage plus ou moins dense, les nouveaux plants sont mis en terre en plein soleil ⁸, et — au début tout au moins — une légumineuse est semée la première année, afin d'empêcher la pousse des plantes adventices et d'enrichir le sol en apports azotés, suivant des techniques éprouvées en Afrique. Cette plante de couverture, *Pueraria javanica*, s'est révélée particulièrement envahissante en Nouvelle-Calédonie, au point de nécessiter une coupe tous les huit jours, sa pousse incontrôlée ayant tôt fait d'étouffer les plants. Même si elle dépérit au fur et à mesure que grandissent les caféiers, les contraintes d'entretien sont la cause de son abandon ⁹. La caféiculture intensive innove également avec le recours à l'engrais : si trois fertilisations annuelles ne sont pas régulièrement appor-

7. Sur les six communes de la côte est où elle se concentre (Hienghène, Touho, Ponérihouen, Houaïlou, Poindimié et Canala), la caféiculture constitue la seule rentrée monétaire d'origine agricole pour 70 % des producteurs ; le revenu caféicole moyen est cependant extrêmement faible, de l'ordre de 70 000 francs C.F.P. par an, ce qui correspond à un quart d'hectare intensif, complété de cueillette dans les anciennes caféières (ALPA ÉTUDES, s. d. : 1).

8. La caféiculture intensive est connue localement sous l'appellation de « café-soleil ».

9. Différents essais ont été effectués par l'I.R.C.C. pour identifier une plante moins envahissante. Deux espèces, *Mimosa invisa* (sensitive) et *Flemingia congesta*, pourraient convenir ; la première est cependant trop gourmande en potasse et la seconde est difficile à éliminer. Des essais avec des cultures vivrières intercalaires ont également donné satisfaction : sur un cycle de 20 mois se succèdent des plantes hautes (igname et maïs), destinées à ombrager les plants de café durant leurs premiers mois de croissance, des plantes mi-basses (riz pluvial et taro), puis des plantes basses (haricots verts et patate douce). Cette rotation, testée sur 0,25 ha de café, permet d'envisager un chiffre d'affaire de l'ordre de 1,44 millions de francs C.F.P. par ha et par an (PICAUD, comm. pers.). Pour sa part, TERCINIER (1958) prône l'utilisation de la misère (*Zebum pendula*) sous ombrage de faux mimosa (*Leucaena leucocephala*) pour la production d'*arabica*.

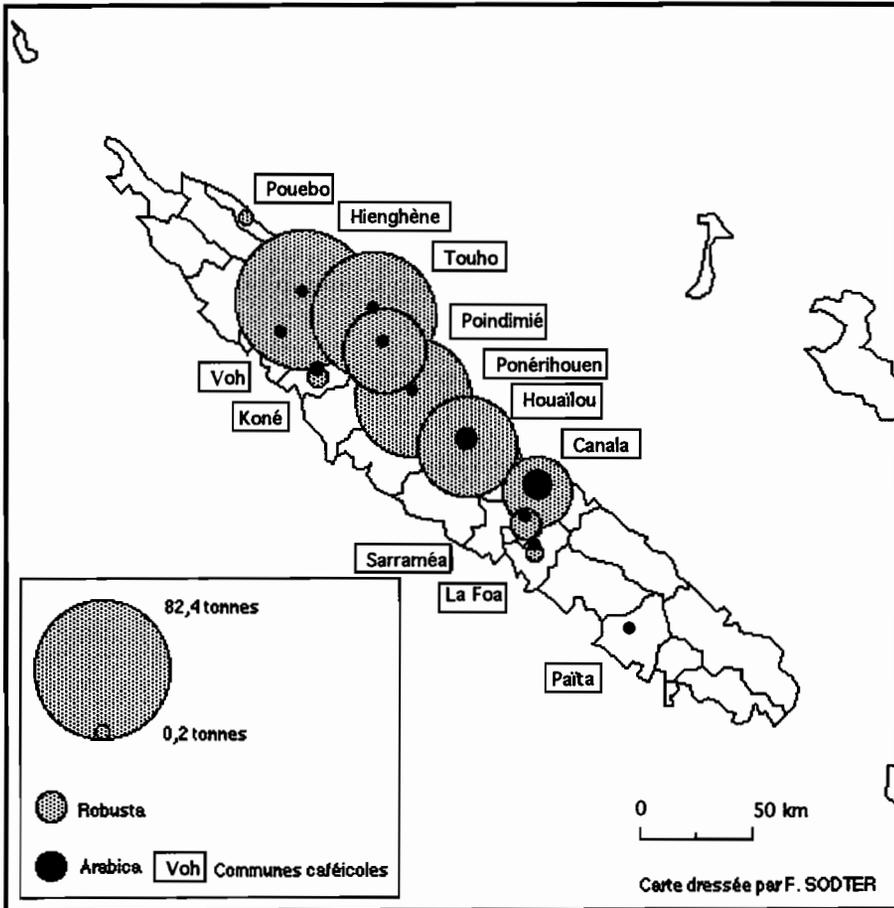


FIGURE 1 : Répartition moyenne de la production caféicole pour les campagnes de 1984 et de 1985 (en tonnes de café vert)

tées, la production baisse et, dans les cas extrêmes, les plantations dépérissent. Lors de la mise en place de l'Opération café, les travaux d'entretien sont estimés à 80 heures par hectare et par mois durant les deux premières années et à 20 à 30 heures la troisième année, l'apport de travail diminuant encore par la suite : par rapport aux caféières sous ombrage, pour lesquelles les caféiculteurs peuvent se contenter d'un élagage annuel, l'augmentation du temps de travail est considérable. Les rendements du nouveau matériel végétal et des nouvelles techniques sont toutefois largement supérieurs puisqu'ils sont estimés, au départ de l'opération, à 1,5 t à l'hectare

TABLEAU 1 : Répartition des caféières sous ombrage en 1984, à l'exclusion des zones du nord-est et du sud-ouest du territoire (source : A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 3)

Localisation	communes	Superficies (ha)	% du total
côte est	Canala	333	14
	Houaïlou	249	10
	Ponérihouen	185	8
	Poindimié	388	6
	Touho	189	8
	Hienghène	283	12
	Pouébo	066	3
Ensemble côte est		1 693	71
côte ouest	Koné-Pouembout	447	19
	Sarraméa-La Foa	123	5
	Voh	112	5
Sous-total côte ouest		682	28
Total		2 375	100

pour le robusta, et à 5 t pour l'*arabica*. Les coûts de mise en œuvre sont presque entièrement à la charge de l'administration, qui prête les engins pour les défrichements (ou, à défaut, indemnise les producteurs travaillant manuellement), ouvre des pistes d'accès aux parcelles, fournit gratuitement les plants ainsi que les engrais pour les trois premières années, et assure l'encadrement technique ; ultérieurement, des primes incitatives à l'entretien sont versées.

L'Opération café innove également dans le domaine de la transformation du produit : l'accent est mis sur la généralisation du traitement des cerises par voie humide, ce qui implique une refonte des filières de collecte et de transformation. Jusque là en effet, la caféiculture sous ombrage reposait largement sur le traitement par voie sèche. Les grains de café étaient séchés au soleil par les producteurs eux-mêmes puis vendus auprès des comptoirs locaux des maisons de commerce, auprès des colporteurs ou, plus en amont dans la filière, auprès des entreprises de torréfaction de Nouméa : « La Société Ballande », « Le Café calédonien », « Le Café mélanésien ». Hormis pour les ventes aux colporteurs, payées comptant, l'argent de la récolte était souvent laissé en dépôt sur des comptes de crédit d'où il était retiré au fur et à mesure des besoins des producteurs : ceux-ci recouraient alors à plusieurs filières de vente en fonction des prix et de l'urgence de leurs besoins monétaires. Ce traitement du café par voie sèche

a pu donner par le passé un café très apprécié, considéré par certains comme « *le meilleur robusta du monde* »¹⁰. Depuis, la qualité s'est dégradée et le traitement par voie humide est apparu comme le moyen de recouvrer la qualité passée : il assure en effet une qualité organoleptique supérieure et un plus bel aspect physique des grains que le traitement par voie sèche ; il confère de surcroît au robusta calédonien une place originale sur le marché mondial puisque la voie humide, communément pratiquée sur l'*arabica*, est rarement utilisée pour le robusta. Sa mise en œuvre est en revanche plus délicate et plus coûteuse.

Pour une qualité optimale, le dépulpage des cerises doit être effectué douze heures au plus tard après la cueillette afin d'éviter la fermentation qui conduit à l'apparition de « fèves puantes ». En raison de la dispersion des lieux de production et de l'état des voies de communication dans les vallées caféicoles, aucune des trois unités territoriales de traitement n'a pu instaurer un réseau de collecte respectant ces délais¹¹, les cerises n'étant traitées, au mieux, que 24 à 72 heures après leur cueillette. Dans les lieux les plus reculés de la zone caféicole, l'Opération café s'est alors orientée vers la mise en place de micro-unités de traitement d'une capacité de production de 0,8 à 16 tonnes de café en parche sec par an¹². Ces micro-unités peuvent traiter jusqu'à 60 %, voire 80 % de la production alentour, conservant ainsi une partie de la valeur ajoutée sur les lieux de la production pour une qualité supérieure au café en parche sortant des usines territoriales. Certaines micro-unités sont gérées à titre individuel, d'autres à titre familial, d'autres encore sur des bases collectives plus ou moins élargies¹³.

Pendant les quatorze années de la relance caféicole, de 1978 à 1992, les prévisions initiales de 2 000 ha de plantation ont été fréquemment révisées

10. L'expression est tirée de l'ouvrage de Philippe JOBIN : « *Les cafés produits dans le monde* », cité par BAREL (1989 : 7). Elle ne doit cependant pas occulter une réalité fondamentale : d'un point de vue gustatif, le robusta est très inférieur à l'*arabica*.

11. Ainsi le G.A.P.C.E. (Groupement agricole des producteurs de la côte est), qui a en charge les unités de traitement de Ponérihouen et de Touho, (une autre étant localisée à Canala), n'a-t-il pu mettre en place qu'une collecte bi-hebdomadaire, certaines localités éloignées comme Hienghène n'étant visitées qu'une fois par semaine (ALPA ÉTUDES, s. d., annexe : 16).

12. Les micro-unités n'assurent que le dépulpage et le démulcilage des grains, le départage et le dépolissage étant réalisés par l'usine de Ponérihouen ou par les torréfacteurs de Nouméa ; en règle générale, 5 kg de cerises sont nécessaires à l'obtention d'un kilo de café marchand alors qu'il en faut 4 pour 1 kg de café en parche.

13. Des treize micro-unités en activité sur la côte est lors des campagnes de 1989-1990 et 1990-1991, six relevaient d'un mode de gestion privé, quatre d'un statut de G.D.P.L. (groupement de droit particulier local), deux d'un statut de G.I.E. (groupement d'intérêt économique) et une d'un statut associatif de type loi 1901 (ALPA ÉTUDES, s. d. : 32).

à la baisse et les réalisations se sont avérées encore inférieures (tableau 2) ¹⁴. À la fin de l'année 1990, la totalité des plantations réalisées dans le cadre de l'Opération café couvre 735 ha, dont seuls 382 ha sont encore entretenus ; parmi eux, 270 ha d'arbustes en pleine production, âgés de trois ans et plus ¹⁵ (TOUR DE CÔTE, 1991 : 19 ; ALPA ÉTUDES, s. d. : 7). La diffusion des nouvelles techniques a payé un lourd tribut aux abandons de parcelles : les plus nombreux ont eu lieu durant la phase initiale de l'Opération café, de 1978 à 1980, où ils ont concerné 71 % des parcelles ; durant les trois années suivantes, ils ne touchent plus que 54 % des plantations. Exceptées les années 1984 et 1985, qui sont le théâtre de graves troubles politiques, les taux d'abandon ne sont plus que de 5 % en 1986 et de 3 % en 1987 ; en 1989 et 1990, les superficies délaissées équivalent toutefois aux superficies plantées. L'extrême faiblesse quantitative des résultats de l'opération s'accompagne d'un coût élevé, supérieur aux prévisions (TISSIER, 1990 : 59).

Lorsque l'Opération café prend fin en 1992, la production caféicole territoriale, qui est de 70 tonnes, représente à peine 10 % de la production de 1978, année de son lancement (figure 2). Les résultats de la filière de transformation sont également décevants : sur une trentaine de micro-unités, rares sont celles qui dépassent une production annuelle de 10 t et aucune n'atteint les 15 t permettant de couvrir les charges directes, hors amortissement (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 42) ¹⁶. Pour les unités de la côte est opérationnelles en 1990, la capacité globale disponible est près de trois fois supérieure à la production traitée et, dans certains cas, elle s'avère très largement surdimensionnée par rapport à la production potentielle, d'autant plus que de nombreux caféiculteurs ont longtemps continué de recourir à la voie sèche, plus rentable et plus flexible que la voie humide, et qui permet une épargne ¹⁷. En 1989, la part respective des

14. Durant la première phase de l'Opération café (1980-1983), la période allant de 1978 à 1980 correspondant à une phase initiale de mise en place, seuls 281 ha sur les 1 000 prévus ont été mis en culture ; durant la seconde phase (1984-1988), les 1 289 ha initiaux sont ramenés à 388 ha et encore, fin juin 1988, seuls 280 ha sont-ils effectivement plantés. Si les objectifs sont dépassés pour les plants de robusta, en revanche, les superficies d'*arabica* sont largement inférieures aux prévisions. La dernière phase (1988-1992) prévoyait de faire passer le total des surfaces plantées sans ombrage et régulièrement entretenues de 360 ha fin 1987 à 600 ha environ fin 1990 pour une production attendue de 900 t en 1993 (AGEL CABRIT, s.d. : 4-10, 20-21).

15. Les estimations de la Direction de l'agriculture et de la forêt sont légèrement inférieures puisqu'elles situent les surfaces en production autour de 230 ha (D.A.F., s. d.-a : 271).

16. Sur les vingt micro-unités construites sur la côte est de 1983 à 1991, huit étaient en activité lors de la campagne 1989-1990 et onze lors de celle de 1990-1991, pour une production moyenne de 2 à 2,5 tonnes ; seule la micro-unité de Tanghène, à Hienghène, a dépassé les 10 tonnes annuelles durant cette période (ALPA ÉTUDES, s. d. : 32).

17. La vente des cerises mûres prônée par la relance caféicole afin de garantir la qualité du produit fini entraîne en fait un désinvestissement en travail pour ceux des caféiculteurs qui ne

deux filières est de 55 % et de 45 %¹⁸ : bien que prépondérant à cette date, le traitement par voie humide est encore loin d'avoir éliminé le traitement par voie sèche.

TABLEAU 2 : Bilan de l'Opération café pour le robusta en 1989* (d'après A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 5)

Localisation :		Superficies en hectares :		
selon les côtes	selon les communes	défrichées	travaillées	en production en 1989
côte est	Pouébo	22	15,2	4,5
	Hienghène	60	43,4	27,4
	Touho	67,1	44	40,4
	Poindimié	67,5	43,2	24
	Ponérihouen	125,5	71,8	53,1
	Houaïlou	103,6	66,7	44,7
	Canala	52	34,5	25
Sous-total				
côte est		497,7	318,8	219,1
côte ouest	La Foa	13	8	6,2
	Sarraméa	16	13,2	5,7
	Bourail	15,5	15,5	0
Sous-total				
côte ouest	44,5		36,7	11,9
Total		542,2	355,5	231

* Seules sont prises en considération les communes où plus de cinq hectares de café ont été plantés.

Une communauté de caféiculteurs n'a d'avantage à traiter sa production sur place qu'à la condition qu'une majorité d'entre eux bénéficie des revenus tirés de la micro-unité ; or les redistributions se limitent générale-

ment plus sécher leur production, et une perte de revenu : durant la campagne 1987-1988, la touque de 12 kg de cerises fraîches, équivalant à 2,4 kg de café vert, est payée 470 à 500 francs C.F.P. au producteur, soit 39 à 42 francs C.F.P. le kilo, alors que le kilo de café coque est acheté 135 francs C.F.P. au producteur, soit l'équivalent de 67 francs C.F.P. par kilo de cerises fraîches. Seule la transformation en café parche, payé 260 francs C.F.P. le kilo, autorise une rémunération équivalente à celle procurée par le traitement par voie sèche (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 33).

18. Plus de 90 % du café traité par voie sèche reste collecté, directement ou non, pour le compte de deux des trois torréfacteurs de Nouméa, « La société Ballande » et « Le Café calédonien » ; le troisième torréfacteur, « Le Café mélanésien », utilise les grains traités par voie humide par les groupements de producteurs (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 8, 43).

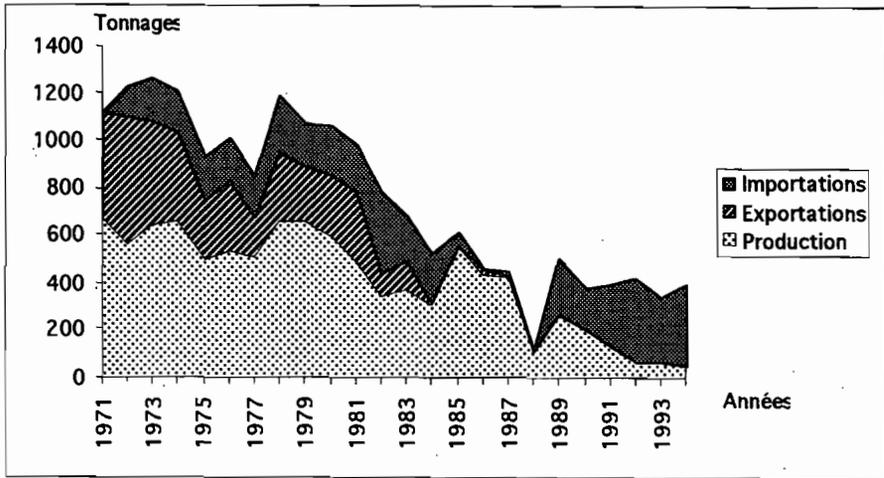


FIGURE 2 — Production, importations et exportations de café vert de 1971 à 1994 (sources : AGEL, CABRIT, s.d. ; D.A.F., 1990 et 1993)

ment aux seuls membres de la structure gérant la micro-unité. De fait, une gestion individuelle de type privé, rémunérant les caféiculteurs sur une base identique, quelle que soit leur origine familiale, semble plus équitable qu'une gestion collective ou familiale qui tend à privilégier les récoltes de ses membres au détriment de celles des autres producteurs. Seule une gestion rigoureuse des micro-unités permettrait d'assurer leur viabilité, et encore, dans l'hypothèse de quantités suffisantes de café à traiter ; mais les capacités de production excédant largement la collecte, l'équilibre financier des micro-unités n'a jamais pu être atteint, et elles n'ont pu maintenir leurs activités qu'en raison du soutien technique et financier de l'A.D.R.A.F. qui est le promoteur de l'Opération café depuis 1988.

Les difficultés techniques, économiques et sociologiques de l'opération

L'Opération café a rencontré différents obstacles, dont certains, qui concernent plus particulièrement les plantations d'*arabica*, lui sont directement imputables ¹⁹. Un bon café provient en effet d'un mélange de grains de variétés différentes qui confère au breuvage son arôme, sa force et sa

19. L'apparition de la fourmi électrique (*Wasnonia auropunctata*) au début des années soixante-dix, puis la prolifération générale de cet insecte qui occasionne piqûres et déman-gaisons entravant la récolte, constitue le facteur externe le plus dommageable à l'Opération café (COCHEREAU et POTIAROA, 1995).

saveur, les proportions retenues en Nouvelle-Calédonie étant de deux tiers de robusta pour un tiers d'*arabica* ²⁰ ; or le choix initial des plants d'*arabica* destinés à relancer cette espèce, qui n'était plus guère cultivée depuis l'épidémie de rouille du début du siècle, a été particulièrement malencontreux : arrêté à la suite d'une mission à Hawaï d'agents de l'I.F.C.C., en 1966, il s'est porté sur une variété et des plants n'ayant jamais été soumis à la rouille. Ceux-ci ont été dès lors particulièrement sensibles à cette maladie, de même qu'ils ont été réceptifs à l'anthracnose des baies (*Colletotrichum kahawae*). Il en a résulté des coûts supplémentaires : recherche scientifique sur la maladie et pour l'identification de variétés plus adaptées ²¹, application de traitements antifongiques, travail accru de la part des caféiculteurs. Les *arabica* ont été, en outre, victimes d'années de sécheresse. Les travaux préparatoires à la mise en terre des plants de café sont à l'origine d'autres déboires : ainsi les défrichages mécaniques se sont-ils avérés d'une gestion difficile et d'un coût supérieur aux prévisions, certains d'entre eux entraînant des décapages malencontreux suivis de lessivage des sols ; d'autres problèmes ont surgi des difficultés de synchronisation du défrichement mécanique et de la production de plants par des pépiniéristes de tribu. En 1990, la production d'*arabica* représente à peine 10 % de la récolte totale, au lieu du tiers initialement prévu (TOUR DE CÔTE, 1991 : 24).

L'inadéquation des objectifs ou le détournement de ceux-ci par les caféiculteurs sont un autre passif de la relance caféicole : c'est ainsi que l'ouverture de parcelles est souvent l'occasion de conflits fonciers, certaines demandes visant non pas à accéder à la caféiculture intensive, mais à marquer une emprise sur des terres faisant l'objet de revendications concurrentes ; ces cas de figure ont été suffisamment nombreux pour inciter les responsables de l'opération à limiter leurs interventions aux seules terres rétrocédées par les réformes foncières à des attributaires bien identifiés (AGEL, CABRIT, s. d. : 30). La mise en place des parcelles s'accompagnant fréquemment de l'ouverture de pistes d'accès, certaines demandes

20. Cette proportion est plus motivée par des considérations agronomiques, le robusta se développant bien en Nouvelle-Calédonie, que par des considérations gustatives qui eussent plutôt conduit au mélange de deux-tiers d'*arabica* pour un tiers de robusta.

21. Pour pallier les attaques de rouille, des plants de *catimor* ont été fournis aux planteurs dès 1986. Le *catimor* est issu de l'hybridation d'un *catura*, *arabica* brésilien de petite taille, et d'un hybride spontané, découvert vers 1940 sur l'île de Timor, qui présente une résistance exceptionnelle à la rouille et une bonne résistance à l'anthracnose des baies. En raison de ces performances, le *catimor* a été diffusé dans le monde entier, partout où sévit la rouille. Cette hégémonie du *catimor* rend à terme la culture de l'*arabica* très vulnérable à toute maladie nouvelle : aussi est-il essentiel pour l'avenir de diversifier le matériel génétique en identifiant d'autres *arabica* résistants à la rouille. La Nouvelle-Calédonie semble disposer en la matière de potentialités exceptionnelles : de nombreux hybrides naturels de *C. canephora* et de *C. arabica* y ont été découverts et les recherches sont en cours à l'ORSTOM et au CIRAD.

ont été suscitées par le désir de désenclavement ; l'entretien des pistes n'étant ni à la charge de l'Opération, ni à celle des municipalités, nombre d'entre elles sont devenues inutilisables.

D'autres données de nature sociologique et économique pèsent lourdement sur la réalisation des objectifs initiaux. Les apports de travail liés à la caféiculture intensive se distinguent par leur intensité et par leur régularité de ceux associés aux caféières sous ombrage. D'un ou deux jours d'élagage par an pour ces dernières, on passe à 80 heures de travail par hectare et par mois durant les deux premières années pour la caféiculture intensive, soit l'équivalent du travail moyen consacré, en réserve, à l'ensemble des productions. Les producteurs se doivent, en outre, de participer à diverses réunions cérémonielles, le plus souvent liées à des décès, et qui sont au cœur de la reproduction des rapports entre groupes de parenté patrilinéaire et utérine ; ces réunions surgissent à tout moment et leur durée a été évaluée à la moitié du temps consacré, en réserve, à la production (KOHLER, PILLON, 1986 : 111-121). L'accroissement du temps de travail résultant de l'adoption de la caféiculture intensive ne peut ainsi guère déboucher sur la mise en culture de superficies importantes : en 1988, la superficie moyenne par caféiculteur est évaluée à 0,34 ha, soit près de dix fois moins que les objectifs premiers de la relance (AGEL, CABRIT, s. d. : 16). En outre, la régularité requise des interventions sur plantation n'est guère congruente avec les obligations sociales des producteurs, et il n'est plus question, avec le travail d'une plante d'introduction européenne, d'une activité codifiée et fortement valorisée ; de même, l'utilisation nouvelle des fertilisants chimiques, les opérations de recépage à effectuer tous les cinq ans et le salariat temporaire ont-ils eu des effets négatifs. La souplesse d'intervention dans les caféières sous ombrage apparaît ainsi plus adaptée aux pratiques sociales mélanésiennes que la caféiculture intensive.

Les trois premières années de croissance des plants nécessitent de gros apports en travail qui sont longtemps restés sans contrepartie monétaire. Dans un environnement largement attentiste, cette phase a constitué un handicap supplémentaire jusqu'à ce que, pour pallier les défections, une prime trimestrielle à l'entretien soit instaurée pour les trois années précédant l'entrée en production. Le respect des normes d'entretien se traduit toutefois par des rendements supérieurs : dès 1981, le Service de l'agriculture a pu faire état, avec la récolte des premières parcelles, de productions variant entre 1 400 et 2 700 kg de café marchand à l'hectare (KOHLER, PILLON, 1986 : 58) ; de même, une mission d'évaluation de l'Opération café a pu relever, en 1988, des rendements compris entre 1,5 et 5 tonnes de café vert ²², particulièrement élevés en milieu paysan (AGEL, CABRIT, s. d. : 11).

22. Le premier chiffre est relatif aux variétés de *robusta*, le second à celles d'*arabica*.

Cependant, dans la mesure où nombre de caféiculteurs ne s'en tiennent pas à la régularité d'entretien nécessaire, les rendements moyens sont bien moindres : une seconde mission d'évaluation (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 22) estime ainsi, en 1989, que 34 % des parcelles plantées ont été abandonnées et que 14 % de celles qui restent ne sont pas entretenues ; les rendements sont estimés (de manière optimiste, précise-t-on) à 1 400 kg à l'hectare pour les parcelles convenablement entretenues et à 500 kg pour les autres. Une troisième mission d'évaluation en 1990 indique que les parcelles non entretenues représentent environ 30 % du total et que la production de celles qui sont entretenues s'élève à une tonne à l'hectare, le tout pour un rendement moyen de 850 kg (ALPA ÉTUDES, s. d. : 9). L'A.D.R.A.F., service chargé de la filière caféicole, indique à la même époque un rendement moyen de 800 kg à l'hectare, soit un rendement annuel de 580 kg sur 22 ans, compte tenu des années de recépage (TISSIER, 1990 : 59) ; la valeur ajoutée est alors estimée à 2,9 millions de francs C.F.P., soit 130 000 francs C.F.P. par an, l'équivalent de deux mois de salaire minimum hors agriculture. Bien que des variations très sensibles des rentrées monétaires soient observées en fonction des compétences techniques des caféiculteurs et de la qualité des sols utilisés, ces valeurs moyennes ne suffisent pas à rémunérer une main-d'œuvre salariée, même d'origine familiale : comme le montre le tableau 3, la rémunération journalière des meilleurs caféiculteurs intensifs est inférieure au S.M.I.G. (salaire minimum interprofessionnel garanti) qui, en février 1989, s'élève à 2 850 francs C.F.P. la journée (soit 61 500 francs C.F.P. par mois) ; elle reste cependant largement supérieure à la rémunération de la caféiculture sous ombrage.

Tableau 3 : Niveau de rémunération en 1989 des caféicultures sous ombrage et sans ombrage (d'après B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 27)

rendements (kg/ha) revenus (F C.F.P.)	caféières sous ombrage		caféières sans ombrage			
	200	300	500	700	1 000	1 500
— pour 1 ha	47 500	72 000	101 500	143 700	208 440	316 540
— pour 0,25 ha	néant	néant	25 375	35 925	52 110	79 135
revenus/jour travail	1 080	1 385	1 540	1 630	2 370	2 550

Ainsi, et bien que les prix payés aux producteurs aient été diversement revalorisés par des crédits publics, la modicité des superficies cultivées n'est-elle guère productrice de rentrées monétaires susceptibles de concurrencer les emplois salariaux, dès lors que ceux-ci existent alentour, ou de représenter une activité d'avenir : toute possibilité de travail salarié, même temporaire, ne peut qu'entraîner un désengagement des producteurs qui se

traduit par des dommages plus ou moins importants aux plantations intensives. Conçue au départ pour procurer un revenu équivalent au salaire minimum garanti, la caféiculture intensive se présente en fin d'opération comme une source de rentrées monétaires qui peut être appréciable pour ceux des caféiculteurs qui ont su maîtriser les techniques nouvelles, mais dont l'existence repose davantage sur l'absence d'activités économiques alternatives que sur sa rentabilité intrinsèque. Certains responsables agricoles estiment ainsi qu'à terme, seuls 150 à 200 producteurs pourraient demeurer à la production intensive dans des zones de concentration de la caféiculture en s'appuyant, si possible, sur une diversification des cultures.

Lorsqu'elle s'achève en 1992, l'Opération café est ainsi bien loin d'avoir réalisé les objectifs qui ont présidé à son lancement. Une forte proportion des superficies défrichées a été abandonnée et, des 2 000 hectares initialement prévus, l'opération ne pouvait se prévaloir que de 400 ha de caféiers sans ombrage en production ou en état de produire, et à l'avenir incertain. Il n'en demeure pas moins que l'Opération café, avec un investissement de 2,31 milliards de francs C.F.P.²³ aura constitué une injection financière massive et sans précédent en secteur rural mélanésien qui aura notamment procuré des rentrées monétaires dans toutes les zones de la côte est où la commercialisation des produits agricoles est faible ou nulle ; elle aura également permis la mise en place d'un encadrement agricole important, reposant sur des techniciens en charge des régions caféicoles et sur des agents mélanésiens au contact des populations tribales. Surtout, la relance caféicole aura constitué la première expérience d'intensification de la production et d'amélioration des façons culturales, notamment par l'utilisation d'engrais, ce vers quoi l'agriculture mélanésienne ne saurait manquer d'aller à moins de marginaliser ses producteurs.

Rationalités et intervenants en présence dans l'Opération café

La relance caféicole a été entièrement menée par la puissance publique, ses agents, ses infrastructures et son financement : affectée, dès son lancement en 1978, d'une dimension politique, elle n'aura jamais cessé d'être coulée au moule de démarches technocratiques²⁴ en décalage persistant

23. De cette somme, 6,5 % ont été directement financés par l'État et 57 % indirectement *via* la Caisse française de développement et le FIDES (respectivement 33 % et 24 % de l'ensemble des contributions) ; la part du Territoire s'est élevée à 25 % et celle des Provinces à 11,5 % (D.D.R.P., 1992).

24. Relève également des décisions technocratiques celle consistant à retenir le prix des engrais sur le prix d'achat du café, afin de contourner les difficultés de gestion des producteurs : tous les caféiculteurs ayant été soumis au prélèvement, les caféiculteurs sous ombrage

par rapport aux caractéristiques sociologiques du milieu de destination. La taille des parcelles en offre un bon exemple. Les objectifs assignés aux planteurs en la matière sont passés de trois hectares par producteur, durant la première phase de l'opération, à des superficies de l'ordre de cinq à dix hectares durant la seconde phase : il s'agissait dans ce dernier cas d'utiliser en priorité les terres issues de la réforme foncière et de mettre l'accent sur le regroupement des parcelles ; cette option s'est vue confirmée lors de la dernière phase durant laquelle furent privilégiés les caféiculteurs s'engageant immédiatement pour une superficie importante ou se regroupant sur un hectare et plus. Pour les concepteurs et bailleurs de fonds de la relance caféicole, la taille réduite et la dispersion des parcelles caféicoles a été en effet l'une des principales contraintes à lever pour intensifier la production et limiter les coûts.

À aucun moment l'absence de réalisation des objectifs n'a remis en question la nature de ceux-ci : lorsque la première phase s'achève, et qu'il apparaît que les caféiculteurs se sont généralement limités à des superficies du quart d'hectare ou du demi-hectare, qui correspondent à leurs possibilités en temps de travail, à la main-d'œuvre familiale, au système de tenure lignagère et, avant les réformes foncières tout au moins, aux disponibilités foncières, nul ne s'interroge sur la pertinence des trois hectares préconisés ; au contraire, les objectifs sont reconduits ou portés plus avant. Dans la logique des financiers, les causes de l'échec partiel de la première phase sont à rechercher dans le laxisme relatif qui a prévalu dans l'application des principes de rationalité économique, mais non dans l'inadéquation de ceux-ci. Le diagnostic établi, la réponse s'ensuit : il convient de renforcer l'encadrement de l'opération et d'adopter des objectifs plus drastiques par la réduction des coûts de production à l'unité et l'accroissement des superficies de parcelle. La généralisation de tels objectifs étant illusoire, cette logique pousse à favoriser le petit nombre de producteurs le plus viable économiquement, au détriment des autres ainsi laissés en dehors de la relance : la priorité donnée à la rigueur économique s'inscrit ainsi en complète opposition avec les directives politiques ayant inspiré l'Opération café, lesquelles privilégiaient l'implication du plus grand nombre possible d'agriculteurs mélanésiens. Comme le soulignent AGEL ET CABRIT (id. : 30-31) : « *favoriser la création d'un nombre limité de parcelles de taille relativement grande nous semble aller à l'encontre de ce que l'on peut considérer comme le principal élément de réussite de l'Opération café : qu'elle ait pu toucher plus de mille planteurs, et donc autant de ménages à qui, malgré la petite taille de leur parcelle, elle a procuré des revenus monétaires*

étaient ensuite livrés en engrais, tout comme les caféiculteurs sans ombrage, les promoteurs de cette opération pensant — à tort — généraliser le recours aux fertilisations (AGEL, CABRIT, s. d. : 32-34).

non négligeables dans le contexte économique local » ; toutes les ambiguïtés et les contradictions de l'Opération café sont présentes dans cette phrase : comment concilier en effet, dans le développement, la volonté politique, généralement peu économe des deniers de l'État, et la rigueur budgétaire ; l'exercice s'avère souvent périlleux, les logiques en présence étant difficilement conciliables.

Durant les premières années de relance, l'accent a été résolument mis sur les objectifs politiques, la dimension économique leur étant entièrement subordonnée : l'Opération café se ramène alors à un important transfert d'argent public destiné, d'une part, à l'encadrement des caféiculteurs²⁵ et au financement de la production (aides au défrichement, fourniture de plants, primes d'entretien, subventions de l'engrais) et d'autre part à la recherche, au soutien des usines de transformation et à la mise en place de petites unités de traitement. Une moyenne de 860 000 francs C.F.P. à l'hectare a été affectée à la création des plantations, ce qui, rapporté à la surface exploitée, revient à un coût effectif de 4 900 000 francs C.F.P. l'hectare (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, 1989 : 53). La période de production étant de vingt-deux ans, la valeur ajoutée, une fois payé l'investissement initial, est négative de 2 000 000 de francs C.F.P. à l'hectare (TISSIER, 1990 : 59). Bien qu'elle ait pu être favorable à certains producteurs individuels, qui auraient vu leurs revenus caféicoles chuter considérablement en son absence, l'Opération café s'est également soldée par le maintien d'une économie factice reposant entièrement sur l'octroi de subventions : en effet, le versement de primes à l'entretien pendant les trois premières années — qui était censé remédier aux abandons de plantations — a pu se traduire par un allongement des délais avant abandon, un certain nombre de planteurs délaissant leurs caféiers à l'entrée de ceux-ci en production et à l'arrêt des versements de primes (ALPA ÉTUDES, s. d. : 8).

Les transferts d'argent public à destination de la filière caféicole se sont également effectués par l'intermédiaire du Fonds territorial de régulation des produits agricoles, qui verse des aides à la production (primes au recours à la voie humide et à la production d'*arabica*) et à l'exportation, et qui fixe les prix du café vert ; le Territoire finance également l'exploitation des unités territoriales de traitement du café, l'engrais et l'achat de certains matériels agricoles : en dehors des charges courantes, sa contribution directe aux stades de la production et de la transformation a représenté plus de 20 % de la valeur nette de la production et près de 30 % de sa valeur

25. Au mois de février 1989, l'Opération café regroupait soixante-sept agents en affectation à Nouméa ou dans les communes de l'intérieur (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-Scetagri, 1989 : 51).

brute, amortissements inclus ²⁶ (A.D.R.A.F., B.D.P.A.-SCETAGRI, id. : 49, 58). La logique de telles opérations, aux bilans financiers largement négatifs, n'est alors guère à chercher du côté des rationalités économiques : elle relève plutôt d'options politiques et des rapports entre le Territoire et sa métropole ainsi que de la stabilisation des milieux ruraux ; mais, si la rationalité économique ne présidait pas aux objectifs initiaux, elle a fini par occuper une place centrale dès lors qu'il était demandé aux bénéficiaires d'adopter la même rationalité que les experts chargés de les encadrer : au fil du temps, les rapports entre l'économique et le politique se sont ainsi inversés. Devant les coûts de plus en plus élevés des interventions de l'État et leur absence de résultats, la production caféicole ne progressant guère, la rigueur économique s'est peu à peu imposée : ce changement de rationalité est particulièrement significatif depuis la mise en place des Provinces. La Province nord a opté pour une réduction drastique des coûts de fonctionnement et des subventions, se démarquant ainsi des politiques antérieures qui, bien qu'ayant fait le choix du désengagement financier et de la réduction des aides, n'ont jamais pu y parvenir : décision a été prise de clore l'Opération café au 31 décembre 1992 et de démanteler l'A.D.R.A.F. en supprimant sa composante « développement » qui coiffait la filière café sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie depuis la mise en place des instances provinciales. Le choix de la rigueur financière traduit un changement de la politique de l'État vis à vis du secteur rural mélanésien entre le lancement de l'Opération café et l'achèvement de celle-ci près de quinze ans plus tard. Durant cette période, les conjonctures économique et politique de la Nouvelle-Calédonie se sont profondément transformées. Avec la signature des Accords de Matignon et la mise en place des instances provinciales, les indépendantistes mélanésiens possèdent désormais une représentation institutionnelle dont l'existence a permis de canaliser les revendications politiques et d'apaiser le climat social, et à laquelle vont désormais les efforts financiers de l'État. Dans un tel contexte, l'Opération café ne s'impose plus : au lieu de financer la paix sociale à l'échelle des familles — ce qui était sa fonction initiale —, il devient plus simple pour l'État d'intervenir à travers les Provinces ; la poursuite de l'Opération café se justifiait d'autant moins qu'au début des années quatre-vingt-dix, la structure du revenu des familles rurales mélanésiennes s'est largement diversifiée : la part de la caféiculture s'est encore réduite au profit des salaires des secteurs public ou privé et des allocations-vieillesse ; le pouvoir d'achat moyen des caféiculteurs, mesuré par le ratio entre le prix payé au producteur et le S.M.I.G. journalier, s'est en effet déprécié de 63 % entre 1969 et 1991 (D.D.R.P., 1992 : 3).

26. Cette contribution n'est que faiblement compensée par une taxe acquittée par les torréfacteurs.

Aux distorsions entre les objectifs politiques et la rationalité économique se sont ajoutées les logiques parfois opposées ou concurrentes des structures en présence : l'A.D.R.A.F., les groupements de producteurs, les micro-unités et, en dernier lieu, la Direction du développement rural et de la pêche de la Province nord. Ayant reçu du Territoire de Nouvelle-Calédonie la maîtrise de la relance caféicole depuis le mois de juillet 1986, l'A.D.R.A.F. s'est, peu à peu, approprié ce programme qui mobilisait une bonne partie du personnel de sa composante « développement » : en 1990, 70 agents de l'A.D.R.A.F. travaillaient en Province nord au développement du secteur rural, dont 30 à 40 exclusivement affectés à la caféiculture et relevant le plus souvent du même milieu social, voire des mêmes collectivités que les caféiculteurs. Ce personnel s'est grandement impliqué sur le terrain et a fréquemment été amené à suppléer au manque de rigueur des caféiculteurs. De nombreuses micro-unités n'ont ainsi pu poursuivre leurs activités qu'en raison des moyens humains et financiers que l'A.D.R.A.F. leur a consacrés²⁷ ; ceci au point d'entraîner une certaine dérive des objectifs initiaux, l'effort passant de la production à la transformation du produit et à la multiplication des micro-unités. Compréhensible dans le cadre d'une production en expansion, une telle réorientation effectuée dans un contexte de stagnation, voire de régression, ne devenait guère plus qu'une dérive visant à justifier aux yeux de l'institution comme à ceux de ses bailleurs de fonds l'existence de l'A.D.R.A.F. « filière café ». Les avantages institutionnels d'une telle évolution sont indéniables puisqu'il est tout à la fois plus simple et plus gratifiant de se fixer comme objectif la création de micro-unités, qui s'inaugurent et se visitent, plutôt que l'augmentation de la production dont tous les paramètres ne sont pas maîtrisables, notamment celui, essentiel, de la force de travail des agriculteurs. Un tel système ne peut toutefois perdurer qu'à trois conditions :

- que les micro-unités fonctionnent (les moyens humains considérables mis en œuvre par l'A.D.R.A.F. sur la filière café étant là pour y pourvoir) ;
- que l'organisme de développement continue à bénéficier de financements importants, notamment pour rémunérer ses agents de vulgarisation ;
- que la logique mise en place ne heurte pas une logique antérieure.

27. En 1991, l'ensemble des 28 micro-unités fonctionnant dans la province (y compris les installations sommaires) dépendait de l'équipe micro-unité de l'A.D.R.A.F. pour leur maintenance ; pour six d'entre-elles, la collecte du café était assurée directement par les véhicules de l'A.D.R.A.F., les micro-unités ne disposant plus de moyens de transport (D.D.R.P., 1992 : 20).

Les deux dernières conditions n'ont pu être remplies. En premier lieu, la politique de développement des micro-unités s'est rapidement heurtée à l'activité du G.A.P.C.E. (Groupement agricole des producteurs de la côte est), société coopérative agricole créée en 1977, qui avait en charge la collecte et la transformation du café sur l'ensemble de la côte est avant la mise en place des micro-unités de traitement et qui regroupait 1 500 adhérents environ en 1990 : au bout du compte, il fallait opter soit pour la décentralisation de la collecte et la transformation primaire du café par les micro-unités, ce qui aboutissait à court terme à la cessation des activités du G.A.P.C.E., soit pour la centralisation de la collecte par le G.A.P.C.E., ce qui limitait l'extension géographique des micro-unités aux zones périphériques et remettait en cause la politique en vigueur à l'A.D.R.A.F. Trouvant la première option trop coûteuse, la plupart des micro-unités n'étant pas économiquement viables, la Province nord a opté pour la seconde, se heurtant ainsi aux résistances de l'A.D.R.A.F. qui était toujours maître d'œuvre de l'Opération café. Prisonnière des logiques qu'elle avait mise en place ou contribué à mettre en place ainsi que de son réseau d'agents vulgarisateurs dont il fallait justifier l'emploi, l'A.D.R.A.F. n'a pu accepter les nouvelles orientations que lui proposait la Province pour 1990 et 1991, qui mettaient par trop en cause son fonctionnement et jusqu'à son existence : cette position a été alors largement responsable de la disparition de l'A.D.R.A.F. — développement, la Province nord désirant avoir la maîtrise de sa politique rurale.

L'Opération café est terminée, mais du fait des compétences des Provinces en matière de développement et de la provincialisation des services administratifs, la charge de la filière café incombe désormais aux élus et à l'administration qu'ils commandent, et plus particulièrement à ceux de la Province nord où se concentre l'essentiel de la production. La nouvelle politique provinciale déchoit la caféiculture de son statut de production privilégiée, la démet de sa charge affective comme de sa fonction politique, et ne l'envisage plus qu'au travers de son importance dans l'économie provinciale : il n'apparaît ainsi plus acceptable que le café ait coûté 240 millions de francs C.F.P. en 1991 à la collectivité (État, Province et Territoire confondus) — dont la moitié en coût de fonctionnement des services de développement — pour un produit brut six fois moindre, se montant à 37 millions (D.D.R.P., 1992 : 3). La province, qui participe pour plus de 60 % aux dépenses et n'a pas les moyens financiers de continuer ainsi, a fait le choix de se désengager massivement de la filière café et d'en réduire les coûts au budget provincial. Toutes celles des fonctions assurées par l'A.D.R.A.F. qui pouvaient être privatisées — telle la production de plants — ou déléguées aux organisations professionnelles — telles la distribution d'intrants et les traitements insecticides — l'ont été ; l'effectif des agents

d'encadrement de la caféiculture a été réduit à un agent à temps complet et à un autre à mi-temps. De la même manière, les subventions aux caféiculteurs ont été considérablement réduites, les aides assurées pendant la phase d'investissement (qui représentaient 41 % de l'ensemble des subventions) passant de 28 à 7 millions (D.D.R.P., id. : 11). Alors que, sur l'ensemble de l'opération, 1 500 à 2 000 producteurs ont profité des subventions accordées dans le cadre de l'Opération café — dont 70 % à 80 % d'entre eux fournissent moins de 50 touques par an et ne concourent que pour 34 % à la production totale —, l'accent est désormais mis sur les 150 à 200 caféiculteurs qui ont démontré par le passé leur motivation et leur savoir faire : il y a là un changement radical de conception par rapport à la politique précédente puisqu'il ne s'agit plus de susciter le développement par des mesures financières incitatives mais de l'accompagner et de le fortifier lorsqu'il a émergé, l'objectif étant la constitution d'un noyau de professionnels dont la caféiculture serait l'activité principale, voire exclusive, et qui seraient capables d'assurer une production régulière et de qualité. Dans ce redéploiement du dispositif de soutien à la filière caféicole, un rôle crucial est dévolu au G.A.P.C.E., à qui la Province a imposé une sévère restructuration en 1991 et 1992 : l'accent est mis sur la professionnalisation du personnel et sur une meilleure productivité, le G.A.P.C.E. devant devenir la structure autour de laquelle se cristallisera la production, la transformation et la commercialisation en Province nord. Un espace de collecte, qui s'étend de Touho à Houaïlou, lui est exclusivement dévolu ; au delà, collecte et transformation primaire sont du ressort des micro-unités qui, ayant signé une convention avec la Province, bénéficient d'un encadrement technique du G.A.P.C.E., notamment en matière de gestion, et lui revendent le café en parche pour la transformation secondaire et la torréfaction. Le 25 janvier 1992 était inaugurée à Poindimié une unité de torréfaction d'une capacité de 50 tonnes devant être doublée à court terme, et en juillet de la même année était créée la marque « *Hoia* » qui s'est assuré, depuis, de 13 à 15 % des 400 tonnes annuelles du marché intérieur ; ceci malgré un prix de 15 à 20 % supérieur aux marques concurrentes qui font un large appel aux importations du Vanuatu et de Papouasie Nouvelle-Guinée. Depuis, la Province nord a fait voter par le Congrès du Territoire une taxe spéciale de 30 % sur les importations de café vert et de 50 % sur celles de café torréfié. Si l'approvisionnement de l'unité de torréfaction du G.A.P.C.E. en robusta est assuré par la production locale, en revanche la production d'*arabica* ne peut fournir les 30 % entrant dans la composition du café de Nouvelle-Calédonie : c'est vers cette espèce et notamment vers les hybrides *catimor* et les souches locales résistantes à la rouille que devront porter les efforts à la plantation dans les prochaines années. Outre une gestion rigoureuse, le G.A.P.C.E. doit s'assurer un

approvisionnement régulier et de qualité pour asseoir sa viabilité économique ; c'est la raison pour laquelle la Province appuie la création de syndicats communaux de caféiculteurs (le premier d'entre eux s'étant mis spontanément en place en 1990 sur la commune de Ponérihouen) et qu'elle a obtenu du Territoire une prime de 125 francs C.F.P. par touque pour tout caféiculteur dépassant une production annuelle de 100 touques de café (soit l'équivalent de 200 à 250 kg de café marchand). En revanche, malgré des prix par touque de 50 francs pour un café de qualité supérieure et de 70 francs pour ce même café traité par voie humide, la qualité n'est pas rétribuée comme elle devrait l'être ; le changement de situation devrait entraîner une amélioration de la qualité du produit fini en stimulant notamment la lutte anti-scolyte (BRUN et al., 1990) qui est à la charge du producteur depuis la disparition de l'A.D.R.A.F. — développement.

S'agissant des façons culturales, la Province serait favorable à des réorientations des techniques intensives par la promotion de plantations sous ombrage partiel, par la mise en place de cultures intercalaires et par la régénération des caféières sous ombrage, dès lors que la chose est faisable²⁸ : ces dernières, dont la relance caféicole a toujours visé la suppression à terme, représentent en effet l'image d'une caféiculture adaptée aux contraintes et aux pratiques auxquelles une majorité d'agriculteurs semble devoir continuer à faire face.

Gilbert DAVID, Patrick PILLON

Nouméa, mars 1994

28. L'expérience de la Papouasie Nouvelle-Guinée indique que le filao (*Casuarina sp.*), à raison d'une densité de quarante-quatre arbres à l'hectare, est l'essence la plus appropriée pour la caféiculture sous ombrage partiel ; les observations de l'I.R.C.C. à Ponérihouen ont montré qu'il résistait bien aux cyclones et que ses apports au sol de matériel végétal étaient réguliers et abondants, ce qui contribue à entraver le développement des plantes adventices déjà freiné par la baisse de luminosité occasionnée par l'ombrage. Dans les zones inondables, le bois noir d'Haïti (*Samanea saman*), largement planté au début de ce siècle, reste l'essence la plus adaptée. Spontanément, certains caféiculteurs ont réintroduit l'ombrage partiel dans leurs pratiques culturales, employant notamment l'érythrine (ALPA ÉTUDES, s. d., ann. : 13). Cette essence à laquelle il est largement recouru en agriculture traditionnelle présente l'avantage de se multiplier par simple bouturage.

RÉFÉRENCES

- AGEL, C. ; CABRIT, A.-M. (avec la collab. de Ph. POULAIN) (s. d.) — *Évaluation de la troisième phase de l'Opération café en Nouvelle-Calédonie. Mission effectuée du 26 février au 11 mars 1988*. Caisse centrale de coopération économique, 37 p., annexes.
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (A.D.R.A.F.), B.D.P.A. — Scetagri (1989) — *La filière café en Nouvelle-Calédonie*. Territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances, 95 p., annexes.
- ALPA ÉTUDES (s.d.) — *Étude relative à la collecte et à la commercialisation du café sur la côte est*. Territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Rapport provisoire, 53 p., annexes.
- BAREL, M. (1989) — *Mission en Nouvelle-Calédonie, étude du traitement du café par voie humide*. CIRAD, Montpellier, 33 p.
- BRUN, L.O. ; MARCILLAUD, CL. ; GAUDICHON, V. (1990) — *Études sur le ravageur majeur du café en Nouvelle-Calédonie Hypothenemus hampei (Coleoptera : Scolytidae)*. ORSTOM, Nouméa, Rapports scientifiques et techniques, coll. : « Sciences de la vie : Zoologie appliquée », n° 4, 58 p.
- COCHEREAU, P. et POTIAROA, T. (1995) — *Caféculture et Wasmania auropunctata en Nouvelle-Calédonie*. Centre Orstom de Nouméa. Rapports Scientifiques et Techniques, sci. vie : zool. appl. n°1, 20 p.
- DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (s. d., -a) — *L'année agricole 1990*. Nouméa, Territoire de la Nouvelle-Calédonie, 331 p.
- DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT. (s. d., -b) — *L'année agricole 1993*. Nouméa, Territoire de la Nouvelle-Calédonie, p. 185-191.
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PÊCHE (1992) — *Projet de réforme de l'opération café. Nouvelle-Calédonie*, Province nord : Direction de Pouembout, s. p., ms.
- DOUMENGE, J.-P. (1975) — *Paysans mélanésiens en pays Canala (Nouvelle-Calédonie)*. Bordeaux, CEGET (CNRS), 220 p.
- DOUMENGE, J.-P. (1982) — *Du terroir à la ville, les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. CEGET (CNRS), Trav et Doc. Géog. Trop., n° 46, 488 p.
- KOHLER, J.-M. ; PILLON, P. (1986) — *Économie domestique et développement. L'Opération café*. ORSTOM — Office culturel, scientifique et technique canaque, Nouméa, 195 p.
- SAUSSOL, A. (1967) — Le café en Nouvelle-Calédonie. Grandeur et vicissitude d'une colonisation. *Les Cahiers d'Outre-mer*, 22, p. 275-305.
- SAUSSOL, A. (1979) — *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Publ. de la Soc. des Océanistes n° 40, 493 p.

- SAUSSOL, A. (1981) — Économie rurale : aspects historique. In : *Atlas de Nouvelle-Calédonie*, planche 21, Paris, O.R.S.T.O.M.
- TERCINIER, G. (1958) — Caféculture et sols de Nouvelle-Calédonie. *Rev. Agr. de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances* n° 3, 20 p.
- TISSIER, J. (1990) — Les Kanak, l'agriculture et le développement. In : *Comprendre l'identité kanak*, Centre Thomas More, p. 51-70.
- TOUR DE CÔTE (1991) — *Dossier Tour de côte ; Café : la croisée des chemins*. n°10, p. 18-24.



Plantation de café dans la vallée de la Ponérihouen. Insertion réussie des tribus dans l'économie monétaire des années trente, la caféiculture a fait l'objet d'une véritable révolution verte en milieu kanak de 1978 à 1992. Malgré une assistance financière et technique considérable, cette opération se solde par un échec. En 1998, seul un huitième de la consommation calédonienne de café est couvert par la production locale. (G. David).

SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES - ORSTOM

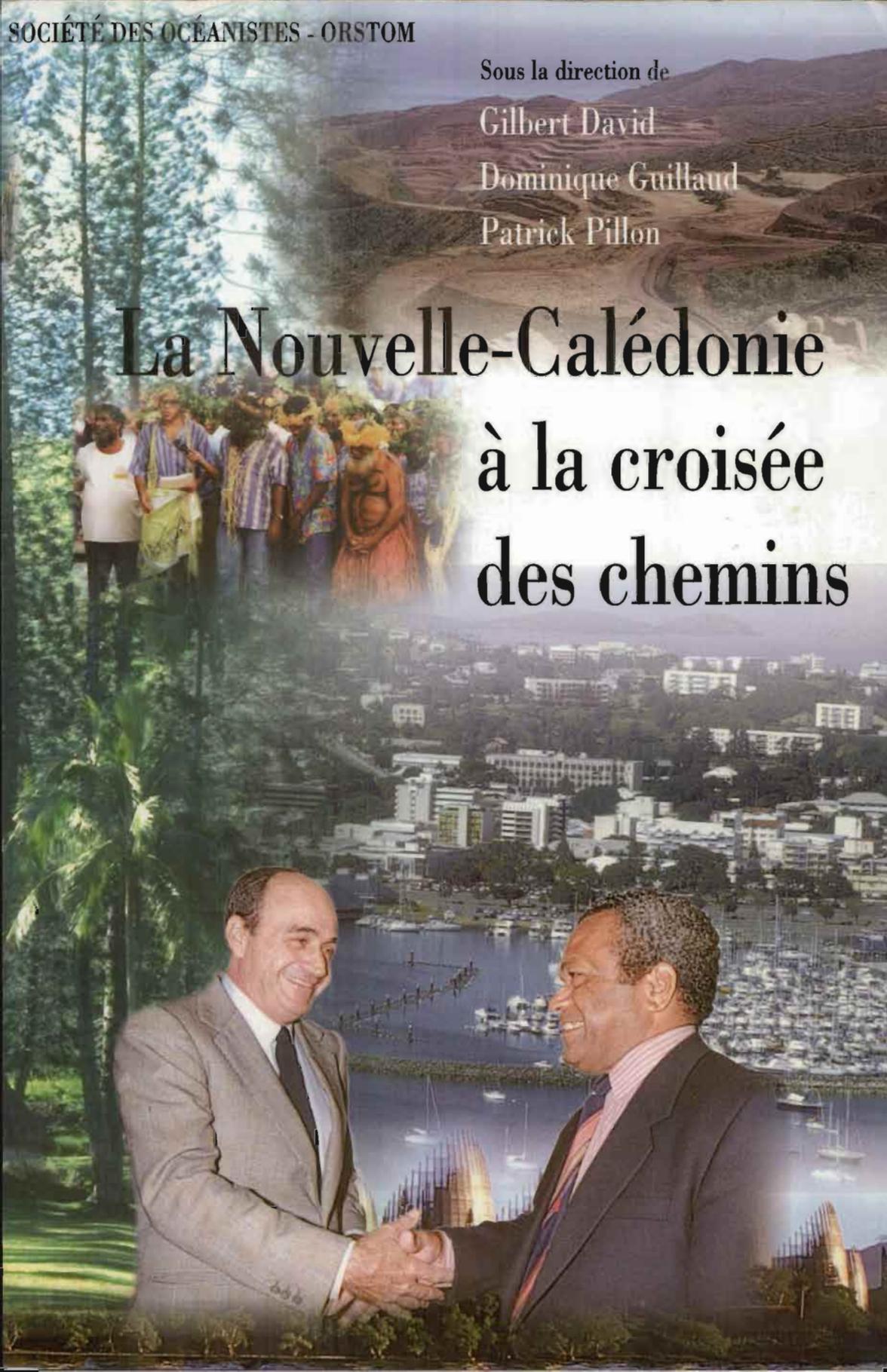
Sous la direction de

Gilbert David

Dominique Guillaud

Patrick Pillon

La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins



LA NOUVELLE-CALÉDONIE
À LA CROISÉE
DES CHEMINS :
1989-1997

sous la direction de
Gilbert DAVID, Dominique GUILLAUD, Patrick PILLON

SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Ouvrage honoré d'une subvention
du Comité « Études des Sociétés Kanak »*

*L'ORSTOM est devenu en 1999
l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)*



**Institut de recherche
pour le développement**